



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS - 21.08.2020

Numéro de publication: SB01-0000001155

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite ArchiPromo SA

Débiteur(s):

ArchiPromo SA
CHE-103.368.282
Route de la Drague 41
1951 Sion

Objet(s) à vendre aux enchères:

Local commercial, bureau, sis à la route de la Drague 41, 1950 Sion.

Sur le DDP N° 15792, plan N° 100, nom local : « VIEUX RON-QUOZ », commune de Sion secteur Sion, surface totale : 543 m², mensuration fédérale, place : 277 m², halle / artisanale : 266 m², Droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle N° 14730, commune de Sion secteur Sion, jusqu'au 31.12.2087,

la PPE N° 37744, quote-part : 430/1000 du DDP N° 15792, commune de Sion secteur Sion, objet du droit exclusif : rez-de-chaussée : local commercial No 3.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 630'000.00

Vente aux enchères

Le 15.10.2020 à 14:00 heure, Salle N° 1 de l'Espace Porte-de-Conthey, Rue de Conthey 20 à 1950 Sion

Remarques juridiques:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 21 septembre 2020.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 10.09.2020

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 21.09.2020

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Sion
Rue des Vergers 1
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 21 septembre 2020 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 85'000.- représentant un acompte de Fr. 65'000.- et une avance de frais de Fr. 20'000.- sur les émoluments et débours de l'Office.

Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimitée dans

le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 85'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La réalisation est requise par des créanciers saisissants.